

But

Offrir une suite de parcours à nos étudiants de BTS SIO ayant opté pour la spécialité SLAM (Solutions Logicielles et Applications Métiers). Candidats externes titulaires d'un BAC + 2 dans la filière visée acceptés (BTS SIO, TP DWWW...).

L'alternance, quels avantages ?

- Une expérience professionnelle
- Un diplôme*
- Un salaire

*la formation est gratuite pour l'alternant.



BACHELOR "CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS"

EN ALTERNANCE

Prérequis : Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 (Bac + 2)

CONTACTEZ-NOUS

85, avenue de Denain
59300 Valenciennes
03 27 21 58 58
valarep@valarep.fr
www.valarep.fr

RNCP 31678

Titre 01281

Niveau 6 - BAC + 3 / 4

Code NSF : 326t

Le Métier

Le Concepteur Développeur d'Applications conçoit et développe des services numériques à destination des utilisateurs en respectant les normes et standards reconnus par la profession et en suivant l'état de l'art de la sécurité informatique à toutes les étapes.

Le titre

Le titre professionnel de Concepteur Développeur d'Applications se décompose en CCP (Certificat de Compétences Professionnelles).

- **CCP1** : Concevoir et développer des composants d'interface utilisateur
- **CCP 2** : Concevoir et développer la persistance des données
- **CCP 3** : Concevoir et développer une application multicouche répartie

Programme

- Développement web
 - Front-end
 - Back-end
- Développement d'applications
- Développement mobile
- Bases de données
 - Conception
 - SQL / NoSQL
- Sécurité : données et applications
- Ergonomie applicative
- Gestion de Projets
- Référencement & RGPD
- Anglais professionnel

L'alternance

624 H de formation (Hors examen)
Rythme : 3 jours de formation tous les 15 jours

Prime exceptionnelle Employeurs

(jusqu'au 30 juin 2022)

- 5000 € pour les - 18 ans
- 8000 € pour les + 18 ans

Rémunération mensuelle brute d'un apprenti de - 26 ans lors de la 1ère année

- 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans
27 % SMIC	43 % SMIC	53 % SMIC
432,80 €* 432,80 €* 432,80 €*	689,34 €* 689,34 €* 689,34 €*	849.65 €* 849.65 €* 849.65 €*

Rémunération mensuelle brute d'un apprenti de + 26 ans à 29 ans

1603,12 €*
1603,12 €*
1603,12 €*

(100 % SMIC ou salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel).

(Les rémunérations sont fournies à titre indicatif et soumises à évolution selon les modifications du montant du SMIC et selon les accords de branches en vigueur.)